MAIRIE
de
CUSY
330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY
———
☏ : 04.50.52.50.48
mairie@cusy.fr
www.cusy.fr

ARRETE DU MAIRE N° A2025-133 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES BAUGES

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise CECCON BTP - représentée par Monsieur DEMANOU Kossi, en date du 26/08/2025,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation sur la route des Bauges, en agglomération (voir plan) – 74540 Cusy pour des travaux de raccordement électrique.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant la route des Bauges, au niveau du 112, en agglomération sera alternée durant 20 journées sur la période du 08/09/2025 au 08/11/2025 de 8h30 à 17h30. (voir plan joint).

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CECCON BTP — TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE Cedex 9.

Article 3 : La chaussée devra être dégagée de toute activité de chantier et entièrement libérée le soir à 17h30

Article 4 : En cas de dégradation la chaussée devra être remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire,

Article 5 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise CECCON BTP,
- CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 08 septembre 2025,
Le Maire,
Patricia MERMOZ